

REPUBLIQUE FRANCAISE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 25 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

Nombre de membres : 41
Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 35

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents : M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. BENOIT Thierry, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT, M François-Xavier GUISS-SPENGLER, M. Marc JAUBERT, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBOUUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN-CURNIER, M. Grégory VANDERSOUEPEL, Mme Michèle REYNIER, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL.

Procurations : M. Mme Géraldine COUTON à Mme Hélène THERY PIGASSOU, Mme Martine KOSTRZEWA à Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, Mme Karine MOURET à M. Jean-Marc BRABANT, Mme Carol PIZZALA à M. Grégory VANDERSOUEPEL, M. Grégory RISBOURG à M. Rémy FRANCESCHI, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC à M. Adrien VOGEL.

Absents et excusés : Mme Géraldine COUTON, Mme Martine KOSTRZEWA, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, M. Grégory RISBOURG, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC.

Mme Nathalie LEBOUUC est nommée secrétaire de séance.

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n° 2026-059
Budget annexe « PTVA » 2026 - Budget supplémentaire

Rapporteur : Mme Séverine MAUGAN-CURNIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-083 en date du 19 septembre 2024 portant création du Budget Annexe PTVA ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-125 en date du 18 décembre 2025 actant le budget primitif du Budget Annexe PTVA ;

Vu la nomenclature M57,

Considérant ce qui suit :

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget supplémentaire est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget supplémentaire est soumis au vote du conseil communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération mais votées par chapitre.

Le budget primitif du Budget supplémentaire Annexe PTVA de l'exercice 2026 se présente comme suit :

- L'équilibre en section Fonctionnement : 27 562,44 €
- L'équilibre en section Investissement : 821 529,70 €

BUDGET ANNEXE PTVA 2026	BA PTVA 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 901 345,53	27 562,44	5 928 907,97
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	5 359 732,82	27 562,44	5 387 295,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 901 345,53	27 562,44	5 928 907,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	5 888 872,53	- 305 221,50	5 583 651,03
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	318 917,94	318 917,94
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	814 473,00	- 5 879,73	808 593,27
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	802 000,00	- 53 521,00	748 479,00
TOTAL RESTE A REALISER DEPENSES		827 409,43	827 409,43
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		821 529,70	1 636 002,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT	814 473,00	781 874,70	1 596 347,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	272 860,29	126 076,60	398 936,89
TOTAL RESTE A REALISER RECETTES		39 655,00	39 655,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	622 022,83	622 022,83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		821 529,70	1 636 002,70

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE PTVA 2026	BA PTVA 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 901 345.53	27 562.44	5 928 907.97
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	5 359 732.82	27 562.44	5 387 295.26
011 Charges à caractère général	2 554 910.00	21 562.44	2 576 472.44
012 Charges de personnel	1 359 902.00	- 10 000.00	1 349 902.00
014 Atténuations de produits	-	-	-
65 Autres charges de gestion courante	1 416 613.00	16 000.00	1 432 613.00
66 Charges financières	28 307.82	-	28 307.82
67 Charges classiques	-	-	-
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	541 612.71	-	541 612.71
023 Virement à la section d'investissement	-	-	-

Les principaux ajustements portent sur :

Chapitre 011

- Remboursement budget général : + 158 633,33 €
- Convention déchèterie de Pertuis : - 193 000 €

Chapitre 012

- Economies diverses : - 10 000 €

Chapitre 65

- Nouveau contrat collecte des cartons : + 16 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE PTVA 2026	BA PTVA 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 901 345.53	27 562.44	5 928 907.97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	5 888 872.53	- 305 221.50	5 583 651.03
013 Atténuations de charges	-	22 000.00	22 000.00
70 Produits des services du domaine	200 000.00	20 000.00	220 000.00
73 Impôts et taxes	-	-	-
731 Fiscalité locale	5 488 872.53	- 399 658.51	5 089 214.02
74 Dotations subventions et participations	200 000.00	2 052.94	202 052.94
75 Produits de gestion courante	-	50 384.07	50 384.07
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	318 917.94	318 917.94
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 473.00	13 866.00	26 339.00

Les principaux ajustements portent sur :

Chapitre 013

- Remboursements indemnités journalières : 22 000 €

Chapitre 70

- Redevance spéciale : 20 000 €

Chapitres 731

- Non augmentation des taux de fiscalité + révision des bases : - 399 685,51 €

Chapitre 002

- Report résultat de fonctionnement 2025 : + 318 917,94 €

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE PTVA 2026	BA PTVA 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	814 473.00	- 5 879.73	808 593.27
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	802 000.00	- 53 521.00	748 479.00
1000..... Opérations d'équipement	689 500.00	- 53 521.00	635 979.00
16 Emprunts et dettes assimilées	112 500.00	-	112 500.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 473.00	13 866.00	26 339.00
041 Opérations patrimoniales	-	33 775.27	33 775.27

Les principaux ajustements portent sur :

Opérations d'équipement

- Composteurs collectifs : - 25 000 €
- Flocage colonnes enterrées : - 28 521 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE PTVA 2026	BA PTVA 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
RECETTES D'INVESTISSEMENT	814 473.00	781 874.70	1 596 347.70
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	272 860.29	126 076.60	398 936.89
10 Dotations fonds divers et réserves	90 484.46	165 731.60	256 216.06
13 Subvention d'investissement	84 315.00	- 39 655.00	44 660.00
1000..... Opérations d'équipement	-	-	-
16 Emprunts et dettes assimilées	98 060.83	-	98 060.83
27 Immobilisations financières	-	-	-
021 Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	622 022.83	622 022.83
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	541 612.71	-	541 612.71
041 Opérations patrimoniales	-	33 775.27	33 775.27

Les principaux ajustements portent sur :

Chapitre 10

- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2025 : + 165 731,60 €

Chapitre 001

- Reprise du résultat 2025 : + 622 022,83 €

Le conseil communautaire oui cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget supplémentaire du Budget Annexe PTVA pour l'année 2026 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement au niveau des chapitres « opérations d'équipement » ;
- **D'adopter** le budget supplémentaire 2026 du Budget Annexe PTVA tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Mme Nathalie LÉBOUC



Le président
M. Jean-François LOVISOLO

